



PARRAINAGE DE L'AIDE SPORTIVE

FAQ POUR LES ATHLÈTES ET LEURS PARENTS

Version: 2021

Inscription à un parrainage

Qui peut s'inscrire à un parrainage?

Tous les athlètes titulaires d'une Swiss Olympic Talent Card National ayant besoin d'un soutien financier peuvent s'inscrire au programme de parrainage de l'Aide sportive.

Qui octroie les Talent Cards?

Swiss Olympic attribue chaque année les Talent Cards sur la base de recommandations des différentes fédérations sportives suisses (sélection sur la base des résultats PISTE). Tu trouveras la liste des détenteurs de Talent Card National et Régional ainsi que leur validité par spécialité sportive [ici](#).

A partir de quel âge et jusqu'à quand puis-je bénéficier d'une Talent Card National?

Cela varie en fonction des spécialités sportives et du [concept de promotion de la relève](#) correspondant.

Comment puis-je m'inscrire à un parrainage?

Tu peux t'inscrire à un parrainage en complétant le formulaire en ligne «Devenez athlète parrainé» ([aidesportive.ch/parrainage](#)) qui est disponible sur notre site Internet.

Profil des athlètes

Pourquoi dois-je avoir un profil d'athlète?

Grâce à ton profil d'athlète, nous avons une vue d'ensemble de ta situation, ce qui nous aide à te trouver un parrain / une marraine. Par ailleurs, les personnes intéressées par un parrainage ont ainsi la possibilité de se faire une idée plus concrète de ta personnalité. Il est important que tu maintiennes sans cesse à jour ton profil.

Comment créer mon profil d'athlète?

Une fois que tu auras complété le formulaire d'inscription sur notre site Internet, nous contrôlerons si tu réponds bien aux critères d'admission pour bénéficier d'un parrainage. Si c'est le cas, tu recevras ensuite un e-mail contenant un lien d'activation pour établir ton profil d'athlète.

Comment puis-je actualiser mon profil d'athlète?

[Marche à suivre](#)

Recherche d'un parrainage

Pourquoi certains athlètes ont-ils rapidement obtenu un parrainage, alors que c'est plus long pour moi?

Nous faisons de notre mieux pour que les talents inscrits puissent bénéficier d'un parrainage. Bien souvent, des facteurs tels que la spécialité sportive, le lieu d'habitation ou le genre jouent un rôle déterminant. Certaines fois, la situation financière peut aussi avoir une influence. Si ces données sont importantes aux yeux d'un parrain ou d'une marraine potentiels, nous te demandons, ainsi qu'à tes parents, si nous sommes autorisés à les lui communiquer.

Bien entendu, les succès sportifs font eux aussi pencher la balance. Nous collaborons donc étroitement avec les fédérations nationales pour juger ces résultats correctement.

Que puis-je faire pour aider à trouver un parrainage?

Sur [aidesportive.ch/toolbox](#), tu trouveras des conseils, du matériel de promotion ainsi que des modèles de textes pour pouvoir nous aider à chercher un parrain / une marraine.

Durée d'un parrainage

Combien de temps un parrainage dure-t-il?

Un parrainage s'étale sur une année et peut être conclu le premier jour de chaque mois. Au terme de l'année de parrainage, si tu réponds toujours aux critères d'admission et que ton parrain / ta marraine te donne son accord, ton parrainage peut être renouvelé pour une année.

Quand et comment mon partenariat peut-il être prolongé?

Vers la fin de l'année de parrainage, l'Aide sportive contrôle si tu réponds toujours aux critères pour bénéficier d'un parrainage (en partie sur recommandation de la fédération). Nous prenons ensuite contact avec ton parrain / ta marraine pour lui recommander de prolonger le parrainage ou d'y mettre un terme (la décision finale appartient toujours au parrain / à la marraine). Nous t'informons ensuite de la décision prise.

Montant du parrainage

A combien s'élève le montant du parrainage?

A 2200 francs par année.

Qu'en est-il du versement du montant du parrainage?

Dès que ton parrain / ta marraine aura versé le montant du parrainage (la facture est envoyée par l'Aide sportive), nous reverserons la somme qui te revient sur le compte indiqué dans ton profil.

Relation avec les parrains et marraines

Puis-je avoir plusieurs parrains ou marraines?

Pour l'heure, il n'est pas possible d'avoir plusieurs parrains ou marraines en même temps.

A quelle fréquence dois-je prendre contact avec mon parrain / ma marraine?

Prends régulièrement contact avec ton parrain ou ta marraine (environ une fois par mois). Informe-le/la de tes résultats sportifs ainsi que de tes entraînements et des compétitions prévues. Remercie-le/la pour son soutien (par e-mail, lettre, carte postale, newsletter, rapport annuel ou de saison, carte de vœux, etc.).

Que faire lorsque mon parrain / ma marraine ne me contacte pas ou ne réagit pas à mes e-mails ou courriers?

Il se peut que ton parrain / ta marraine n'ait pas beaucoup de temps pour répondre à tes messages (par ex. si il/elle parraine plusieurs athlètes). Cela ne signifie pas pour autant qu'il/elle n'apprécie pas d'avoir de tes nouvelles. Continue malgré tout à donner régulièrement des nouvelles à moins qu'il/elle te précise que ce n'est pas nécessaire. Essaie également de le/la contacter par téléphone (les coordonnées sont communiquées par l'Aide sportive). Si tu ne parviens à l'atteindre, prends contact avec nous. Nous nous ferons un plaisir de t'aider et nous réjouissons d'avoir de tes nouvelles.

Qu'est-ce qu'un/une «parrain/marraine anonyme»?

Bénéficier d'un parrainage anonyme signifie que tu ne sais pas qui est ton parrain / ta marraine et que par conséquent tu n'as pas de contact direct avec lui/elle. La communication passe alors uniquement par l'Aide sportive. Même si tu n'as pas de contact direct avec ton parrain / ta marraine, nous te recommandons de nous faire parvenir de temps à autre le compte rendu d'une de tes compétitions ou tes résultats. Nous les transmettrons avec plaisir à ton parrain / ta marraine. Cela peut l'encourager à prolonger ton parrainage pour une année de plus. Du côté de l'Aide sportive, nous sommes toujours heureux d'avoir régulièrement de tes nouvelles, car nous suivons avec intérêt tes progrès.

Blessures/Retrait de la compétition

Que se passe-t-il si je me blesse alors que je bénéficie d'un parrainage?

En cas de blessure importante ou de maladie prolongée (par ex. déchirure des ligaments ou mononucléose), informe dès que possible l'Aide sportive et ton parrain / ta marraine et tiens-le/la au courant de l'évolution de ta guérison.

Que se passe-t-il si je mets un terme à ma carrière sportive au cours de mon année de parrainage?

Tu es tenu/tenue d'en informer immédiatement l'Aide sportive qui décide, au cas par cas, si le montant de la contribution doit être remboursé ou non (selon les éventuels investissements qui ont déjà été faits).

Réunion de parrainage dans le cadre d'un événement d'Aide sportive

Qui sera invité à la réunion de parrainage?

La réunion de parrainage n'est possible que pour les athlètes qui bénéficient déjà d'un parrainage. Il offre aux athlètes et à leur parrain/marraine l'occasion de se rencontrer, d'échanger et de faire plus ample connaissance.

La participation à la réunion de parrainage est-elle obligatoire pour les athlètes parrainés?

La participation n'est pas obligatoire, mais la présence des athlètes parrainés est souhaitée (si compatible avec le planning d'entraînement et de compétitions).

Qui est ma personne de contact au sein de l'Aide sportive?

Fondation de l'Aide Sportive Suisse
Parrainage
Flavia Rumasuglia
Talgut-Zentrum 27
3063 Ittigen
Tél. 031 359 71 85
flavia.rumasuglia@sporthilfe.ch

Quelle est l'adresse e-mail de l'Aide sportive?

Les demandes générales peuvent être adressées par e-mail à athlet@sporthilfe.ch.

Où puis-je trouver les informations essentielles concernant le parrainage de l'Aide sportive?

[Règles du jeu](#)